

## **PV de la séance du Conseil du lundi 02 décembre 2024**

### **Sont présents :**

CARPENTIER Thierry, Bourgmestre, Président

BENOIT Julie, SIMON Dominique, EHLEN Xavier, TOUSSAINT Michaël, CORBESIER Jérôme, Echevins

DODRIMONT Philippe, MOYSE Vincent, GAVRAY Denis, LEPONCE Mélanie, CLOSE Jean, EVRARD Marc, WOUTERS Yvan, CARPENTIER Vincent, DEFOSSE Laura, HAID Julien, HAVELANGE-DUCHENE Nédà, BLOCK Véronique, DISTREE Mathieu, NOEL Bérengère, HENRY Renaud et BECHET Julie, Conseillers(ères) communaux

HENROTTIN Natalie, Directrice générale, Secrétaire

### **Est excusée : Mme Charlotte SCHREIBER**

### **Séance publique**

Début de séance à 20h00.

#### **1 - Conseil communal - Présidence temporaire - Communication**

Conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation, la présidence du Conseil communal, avant l'adoption d'un pacte de majorité, est assurée par « le Conseiller communal qui, à la fin de la législature précédente, exerçait la fonction de Bourgmestre », à savoir **M. Thierry CARPENTIER**.

Le Président déclare ouverte la séance à 20h00.

#### **2 - Elections communales - Communication de la validation**

La Directrice générale donne connaissance à l'assemblée de la portée de l'article L4146-7 nouveau du CDLD, lequel stipule que :

« Article L4146-7 : caractère définitif du résultat de l'élection. Sans préjudice des dispositions de la section 3 du présent chapitre relatives à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections communales et provinciales, le résultat de l'élection, tel qu'il a été proclamé par le bureau de circonscription, devient définitif quarante-cinq jours après le jour des élections. »

Le bureau de circonscription a établi le résultat de l'élection le dimanche 13 octobre 2024.

Le 04 novembre 2024 le Conseil des Elections locales a validé les élections du 13 octobre 2024.

Le mercredi 27 novembre 2024, le quarante-cinquième jour après les élections communales, le résultat de celles-ci est donc devenu définitif.

L'installation peut avoir lieu.

Ont été proclamés élus, dans l'ordre des quotients dévolutifs : Mmes et MM. Thierry CARPENTIER, Philippe DODRIMONT, Vincent MOYSE, Julie BENOIT, Vanessa MATZ, Dominique SIMON, Xavier EHLEN, Mélanie LEPONCE, Michaël TOUSSAINT, Yvan WOUTERS, Jérôme CORBESIER, Jean CLOSE, Christian GILBERT, René HENRY, Mathieu DISTREE, Denis GAVRAY, Françoise THEATE, Vincent CARPENTIER, Laura DEFOSSE, Julie BECHET, Marc EVRARD, Julien HAID, Charlotte SCHREIBER.

#### **3 - Conseil communal - Désistements explicites**

##### **Le Conseil communal,**

Vu l'article L1122-4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation qui prévoit que « Tout candidat élu peu, après validation de son élection, renoncer, avant son installation au mandat qui lui a été conféré. Ce désistement, pour être valable, doit être notifié par écrit au Conseil communal, lequel en prend acte » ;

Considérant que l'élection du 13 octobre 2024 a été validée et que figuraient comme élus **Mme Vanessa MATZ** (quotient n° 5 - « Les Engagés »), **Mme Françoise THEATE** (quotient n° 17 - « Ensemble Aywaille »), **M. René HENRY** (quotient n° 14 - « Progrès ») et **M. Christian GILBERT** (quotient n° 13 - « Ensemble Aywaille ») ;

Vu les courriels de :

- Mme Vanessa MATZ, du 05 novembre 2024,
- Mme Françoise THEATE du 06 novembre 2024,
- M. René HENRY du 04 novembre 2024,
- Christian GILBERT du 06 novembre 2024,

par lesquels ils se désistent explicitement de leur mandat de Conseiller communal ;

Considérant que ces 4 Conseillers élus n'ont pas retiré leur intention de se désister ;

**PREND ACTE :**

**Article 1 :** Du désistement au mandat de **Mme Vanessa MATZ**.

Sera appelée à la prestation de serment le 1<sup>er</sup> suppléant de la liste « Les Engagés » : **Mme Bérengère NOEL**.

**Article 2 :** Du désistement au mandat de **Mme Françoise THEATE**.

Sera appelée à la prestation de serment le 1<sup>er</sup> suppléant de la liste « Ensemble Aywaille » : **Mme Nédá HAVELANGE-DUCHENE**.

**Article 3 :** Du désistement au mandat de **M. René HENRY**.

Sera appelé à la prestation de serment le 1<sup>er</sup> suppléant de la liste « Progrès » : **M. Renaud HENRY**.

**Article 4 :** Du désistement au mandat de **M. Christian GILBERT**.

Sera appelée à la prestation de serment la 2<sup>ème</sup> suppléante de la liste « Ensemble Aywaille » : **Mme Véronique BLOCK**.

**4 - Conseil communal - Installation - Vérification des pouvoirs des Conseillers élus et prestation de serment**

**Le Conseil communal,**

Sous la présidence de M. Thierry CARPENTIER, Conseiller communal qui, à la fin de la législature précédente, exerçait la fonction de bourgmestre, conformément à l'article L1122-15 du CDLD pour la période avant l'adoption du pacte de majorité ;

Considérant que les élections communales générales ont eu lieu le 13 octobre 2024 et que le résultat proclamé par le bureau de circonscription est devenu définitif, conformément aux articles L4146-4 et suivants du CDLD ;

Vu le rapport, daté de ce 02 décembre 2024, duquel il résulte que les pouvoirs de tous les membres élus lors du scrutin communal ont été vérifiés par le Service de population de la commune sur base des déclarations individuelles des élus effectifs ;

Considérant que, conformément à l'article L1122-3 du CDLD, la présente séance d'installation a lieu le lundi 02 décembre 2024 ;

Considérant qu'à la date de ce jour, tous les membres élus le 13 octobre 2024, à savoir Mmes et MM. 1) Thierry CARPENTIER, 2) Philippe DODRIMONT, 3) Vincent MOYSE, 4) Julie BENOIT, 5) Dominique SIMON, 6) Xavier EHLEN, 7) Mélanie LEPONCE, 8) Michaël TOUSSAINT, 9) Yvan WOUTERS, 10) Jérôme CORBESIER, 11) Jean CLOSE, 12) Mathieu DISTREE, 13) Denis GAVRAY, 14) Vincent CARPENTIER, 15) Laura DEFOSSE, 16) Julie BECHET, 17) Marc EVRARD, 18) Julien HAID, 19) Charlotte SCHREIBER, 20) Nédá HAVELANGE-DUCHENE, 21) Véronique BLOCK, 22) Bérengère NOEL, 23) Renaud HENRY :

- Continuent de remplir toutes les conditions d'éligibilité prévues aux articles L4121-1 et L4142-1 §1<sup>er</sup> du CDLD, à savoir les conditions de nationalité belge ou européenne, d'âge de 18 ans et d'inscription au registre de population de la commune ;
- N'ont pas été privés du droit d'éligibilité selon les catégories prévues à l'article L4142 §2 du CDLD ;
- Ne tombent pas dans un des cas d'incompatibilité fonctionnelle ou familiales prévus aux articles L1125-1 et L1125-3 du CDLD ;

Considérant dès lors que rien ne s'oppose à la validation de leurs pouvoirs ;

**DÉCLARE :**

Les pouvoirs de tous les Conseillers communaux effectifs sont validés.

Monsieur le président temporaire, Thierry CARPENTIER, est d'emblée invité à prêter serment entre les mains du premier échevin sortant réélu Conseiller communal, conformément à l'article L1122-15, à savoir M. Dominique SIMON, lequel exerce une présidence plus que temporaire limitée à la prestation de serment du président lui-même temporaire.

Monsieur Thierry CARPENTIER prête dès lors, entre les mains du premier échevin sortant réélu et en séance publique, le serment prévu à l'article L1126-1 du CDLD et dont le texte suit :

« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge. »

Désormais installé en qualité de Conseiller communal, Monsieur le président Thierry CARPENTIER invite alors les élus à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du CDLD et dont le texte suit :

« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge. »

Prêtent successivement le serment, sur la base des règles du tableau de préséance contenues à l'article 2 du règlement d'ordre intérieur adopté par le Conseil communal le 07/03/2023 : Mmes et MM. Philippe DODRIMONT, Dominique SIMON, Vincent MOYSE, Julie BENOIT, Denis GAVRAY, Michaël TOUSSAINT, Mélanie LEPONCE, Jérôme CORBESIER, Jean CLOSE, Marc EVRARD, Yvan WOUTERS, Vincent CARPENTIER, Xavier EHLEN, Laura DEFOSSE, Julien HAID, Charlotte SCHREIBER, Néda HAVELANGE-DUCHENE, Véronique BLOCK, Mathieu DISTREE, Bérengère NOEL, Renaud HENRY, Julie BECHET.

Les précités sont alors déclarés installés dans leur fonction à l'exception de Mme Charlotte SCHREIBER absente, celle-ci n'ayant pas fait part de désistement sera convoquée lors de la prochaine séance du Conseil communal aux fins de prêter serment.

#### **5 - Conseil communal - Formation des groupes politiques - Prise d'acte**

**Le Conseil communal,**

Vu l'article L1123-1 §1 du CDLD, lequel stipule que « Le ou les Conseillers élus sur une même liste lors des élections constituent un groupe politique dont la dénomination est celle de la liste » ;

Vu notamment les articles L1122-34 (Commissions communales), L1123-1 §2 (Pacte de majorité) et L1123-14 (Motion de méfiance), L1122-6 (Remplacement en congé parental), lesquels se branchent sur la notion de groupes politiques ;

Vu le procès-verbal des élections communales du 13 octobre 2024, lesquelles sont devenues pleinement valides le 45<sup>ème</sup> jour après la date des élections, conformément à l'article L4146-7 du CDLD, soit le 27 novembre 2024 ;

Considérant qu'il est opportun d'acter les groupes politiques du Conseil communal, tels qu'ils résultent du scrutin municipal du 13 octobre 2024 ;

**PREND ACTE** de la composition des groupes politiques :

- **Ensemble Aywaille (13)** : 1) Thierry CARPENTIER, 2) Philippe DODRIMONT, 3) Julie BENOIT, 4) Dominique SIMON, 5) Xavier EHLEN, 6) Michaël TOUSSAINT, 7) Jérôme CORBESIER, 8) Denis GAVRAY, 9) Laura DEFOSSE, 10) Julien HAID, 11) Charlotte SCHREIBER, 12) Néda HAVELANGE-DUCHENE, 13) Véronique BLOCK.
- **Les Engagés (7)** : 1) Vincent MOYSE, 2) Mélanie LEPONCE, 3) Yvan WOUTERS, 4) Mathieu DISTREE, 5) Vincent CARPENTIER, 6) Marc EVRARD, 7) Bérengère NOEL.
- **AltA (2)** : 1) Jean CLOSE, 2) Julie BECHET.
- **Progrès (1)** : 1) Renaud HENRY.

#### **6 - Conseil communal - Adoption du pacte de majorité**

**Le Conseil communal,**

Vu l'article L1123-1 §2 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, lequel organise la procédure d'un pacte de majorité pour la constitution du Collège communal ;

Vu le résultat des élections du 13 octobre 2024, duquel il résulte que les groupes politiques du Conseil communal sont constitués de la manière suivante :

- **Ensemble Aywaille (13) :** 1) Thierry CARPENTIER, 2) Philippe DODRIMONT, 3) Julie BENOIT, 4) Dominique SIMON, 5) Xavier EHLEN, 6) Michaël TOUSSAINT, 7) Jérôme CORBESIER, 8) Denis GAVRAY, 9) Laura DEFOSSE, 10) Julien HAID, 11) Charlotte SCHREIBER, 12) Nédà HAVELANGE-DUCHENE, 13) Véronique BLOCK ;
- **Les Engagés (7) :** 1) Vincent MOYSE, 2) Mélanie LEPONCE, 3) Yvan WOUTERS, 4) Mathieu DISTREE, 5) Vincent CARPENTIER, 6) Marc EVRARD, 7) Bérengère NOEL ;
- **Alta (2) :** 1) Jean CLOSE, 2) Julie BECHET ;
- **Progrès (1) :** 1) Renaud HENRY ;

Vu le projet de pacte de majorité, signé entre les groupes « Ensemble Aywaille » et « Progrès », déposé entre les mains de la Directrice générale en date du 07 novembre 2024, soit avant la date légale du lundi 11 novembre 2024 (L1123-1 §2 alinéa 1) ;

Considérant que ce projet de pacte est recevable, car :

- Il mentionne les groupes politiques qui y sont parties ;
- Il contient l'indication du bourgmestre, des échevins et du président du CPAS pressenti ;
- Il est signé par l'ensemble des personnes y désignées et par la majorité des membres de chaque groupe politique dont au moins un membre est proposé pour participer au Collège ;
- Il respecte les règles de mixité sexuelle (minimum 2) ;

En séance publique et par vote à haute voix,

**PROCEDE à l'adoption du pacte de majorité proposé :**

**Par 14 voix pour, 1 contre (J. Close) et 7 abstentions (V. Moyse, M. Leponce, Y. Wouters, M. Distree, V. Carpentier, M. Evrard et B. Noel).**

**ADOpte le pacte de majorité suivant :**

**Bourgmestre :** M. Thierry CARPENTIER

**Echevins :**

1. Mme Julie BENOIT
2. M. Dominique SIMON
3. M. Xavier EHLEN
4. M. Michaël TOUSSAINT
5. M. Jérôme CORBESIER

**Présidente du CPAS pressentie :** Mme Françoise THEATE

La présente délibération sera transmise au Gouvernement wallon.

## 7 - **Bourgmestre - Installation et prestation de serment**

**Le Conseil communal,**

Vu la délibération de ce jour adoptant un pacte de majorité où le bourgmestre, conformément à l'article L1123-4 §1, est M. Thierry CARPENTIER ;

Vu l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, qui prévoit une prestation de serment du Bourgmestre qualifiée qua ;

Considérant que le bourgmestre nouveau est le bourgmestre en charge qui exerce la présidence temporaire du Conseil et que, en conséquence le bourgmestre issu du pacte de majorité doit prêter serment entre les mains du premier échevin sortant ; qu'il s'agit par conséquent de M. Dominique SIMON ;

Considérant que le bourgmestre élu par le pacte de majorité ne tombe pas dans un cas d'incompatibilité visé à l'article L1125- 1et 2 ;

Considérant dès lors que rien ne s'oppose à la validation de ses pouvoirs en tant que bourgmestre ;

**DECLARE :**

*Les pouvoirs du bourgmestre M. Thierry CARPENTIER sont validés.*

*M. Dominique SIMON, Premier échevin sortant, invite alors le Bourgmestre élu à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et dont le texte suit : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge. ».*

*Le Bourgmestre M. Thierry CARPENTIER prononce ce serment.*

*Le Bourgmestre M. Thierry CARPENTIER est dès lors déclaré installé dans sa fonction et reprend la présidence du Conseil.*

*La présente délibération sera envoyée au gouvernement wallon.*

**8 - Echevins - Installation et prestation de serment**

**Le Conseil communal,**

*Vu la délibération de ce jour adoptant un pacte de majorité où les échevins sont désignés conformément à l'article L1123-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;*

*Vu l'article L1126-1 §2 al. 5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, qui prévoit une prestation de serment des échevins entre les mains du Bourgmestre qui vient lui-même de prêter serment et qui devient le président du Conseil, la présidence provisoire du Conseil selon l'article L1122-15 s'étant ainsi achevée ;*

*Considérant que le prescrit de l'article L1123-8 §2 al. 2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation est respecté, en ce sens que le quota de mixité de genre (1/3 de chaque sexe) est respecté au sein du Collège communal ;*

*Considérant que les échevins désignés dans le pacte de majorité ne tombent pas dans un cas d'incompatibilité familiale ou fonctionnelle visé à l'article L1125-1 et -2 ;*

*Considérant dès lors que rien ne s'oppose à la validation de leurs pouvoirs en tant qu'échevins ;*

**DECLARE :**

*Les pouvoirs des échevins :*

*Mme Julie BENOIT, M. Dominique SIMON, M. Xavier EHLEN, M. Michaël TOUSSAINT et M. Jérôme CORBESIER sont validés.*

*Le Bourgmestre M. Thierry CARPENTIER, président du Conseil, invite alors les échevins élus à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et dont le texte suit : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge. ».*

*Prêtent successivement, dans l'ordre fixé par leur rang dans le pacte de majorité, conformément à l'article L1123-8 §3 in fine du code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :*

*Mme Julie BENOIT, M. Dominique SIMON, M. Xavier EHLEN, M. Michaël TOUSSAINT et M. Jérôme CORBESIER.*

*Les échevins sont dès lors déclarés installés dans leur fonction.*

*La présidente pressentie du CPAS, Mme Françoise THEATE, prêtera serment en tant que membre du Collège communal ultérieurement après son installation comme Conseillère de l'action sociale.*

*La présente délibération sera envoyée au gouvernement wallon.*

## 9 - Conseil communal - Formation du tableau de préséance

### Le Conseil communal,

Considérant que conformément l'article L1122-18 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le tableau de préséance a été réglé par le règlement d'ordre intérieur du Conseil voté en séance du 07/03/2024 et que c'est sur base des critères y contenus que le tableau de préséance doit être dressé ;

### ARRETE, à l'unanimité :

Le tableau de préséance des membres du Conseil communal :

| Ordre de préséance | Noms et prénoms des MEMBRES du CONSEIL | Date d'entrée en fonction | Suffrages obtenus après dévolution des votes de listes | Rang dans la liste | Date de naissance |
|--------------------|----------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------------|--------------------|-------------------|
| 1                  | DODRIMONT Philippe                     | 02-01-89                  | 1.013                                                  | 2                  | 01-06-64          |
| 2                  | SIMON Dominique                        | 02-01-95                  | 728                                                    | 4                  | 21-01-60          |
| 3                  | CARPENTIER Thierry                     | 04-12-06                  | 1.453                                                  | 1                  | 12-01-79          |
| 4                  | MOYSE Vincent                          | 03-12-12                  | 851                                                    | 1                  | 29-09-86          |
| 5                  | BENOIT Julie                           | 03-12-12                  | 819                                                    | 3                  | 07-05-89          |
| 6                  | GAVRAY Denis                           | 03-12-12                  | 425                                                    | 9                  | 01-03-86          |
| 7                  | TOUSSAINT Michaël                      | 03-12-18                  | 621                                                    | 6                  | 13-05-71          |
| 8                  | LEPONCE Mélanie                        | 03-12-18                  | 580                                                    | 3                  | 23-04-85          |
| 9                  | CORBESIER Jérôme                       | 03-12-18                  | 501                                                    | 7                  | 26-02-75          |
| 10                 | CLOSE Jean                             | 03-12-18                  | 364                                                    | 1                  | 10-07-67          |
| 11                 | EVARD Marc                             | 26-09-19                  | 263                                                    | 7                  | 26-01-60          |
| 12                 | WOUTERS Yvan                           | 31-08-22                  | 372                                                    | 4                  | 14-06-67          |
| 13                 | CARPENTIER Vincent                     | 07-12-23                  | 296                                                    | 6                  | 17-06-87          |
| 14                 | EHLEN Xavier                           | 02-12-24                  | 644                                                    | 5                  | 18-10-67          |
| 15                 | DEFOSSE Laura                          | 02-12-24                  | 362                                                    | 11                 | 03-04-90          |
| 16                 | HAID Julien                            | 02-12-24                  | 350                                                    | 12                 | 06-06-97          |
| 17                 | HAVELANGE-DUCHENE Neda                 | 02-12-24                  | 321                                                    | 1 SUP              | 10-07-74          |
| 18                 | BLOCK Véronique                        | 02-12-24                  | 317                                                    | 2 SUP              | 28-01-73          |
| 19                 | DISTREE Mathieu                        | 02-12-24                  | 297                                                    | 5                  | 15-04-85          |
| 20                 | NOEL Bérengère                         | 02-12-24                  | 258                                                    | 1 SUP              | 30-04-80          |
| 21                 | HENRY Renaud                           | 02-12-24                  | 239                                                    | 1 SUP              | 19-03-98          |
| 22                 | BECHET Julie                           | 02-12-24                  | 148                                                    | 2                  | 23-09-76          |

## 10 - Conseillers communaux - Déclarations facultatives d'apparement - Prise d'acte

### Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1123-1 (groupes politiques), L1234-2 (asbl), L1522-4 (associations de projet), L1523-15 (intercommunales), etc ;

Attendu que lors des élections communales du 13/10/2024, les partis politiques disposant d'un numéro d'ordre commun mais n'ayant pas déposé de liste dans la commune étaient, selon l'ordre du tirage au sort au niveau de la Région wallonne 1) Ecolo, 2) Engagés, 3) PS, 4) PTB, 5) MR ;

Considérant que les Conseillers élus suivants ont déposé une déclaration d'apparement auprès de la Directrice générale :

Thierry CARPENTIER (MR), Philippe DODRIMONT (MR), Julie BENOIT (MR), Dominique SIMON (MR), Xavier EHLEN (MR), Michaël TOUSSAINT (MR), Jérôme CORBESIER (MR), Denis GAVRAY (MR), Laura DEFOSSE (MR), Julien HAID (MR), Neda HAVELANGE-DUCHENE (MR), Véronique BLOCK (MR), Renaud HENRY (PS), Vincent MOYSE (Engagés), Mélanie LEPONCE (Engagés), Marc EVARD (Engagés), Yvan WOUTERS (Engagés), Vincent CARPENTIER (Engagés), Mathieu DISTREE (Engagés), Bérengère NOEL (Engagés) soit 12 Conseillers apparementés au MR, 1 Conseiller apparementé au PS et 7 Conseillers apparementés aux Engagés ;

Considérant que les élus suivants n'ont pas déposé une déclaration d'apparement auprès de la Directrice générale : Jean CLOSE, Julie BECHET ;

**PREND ACTE :**

**Article 1 :** Dans l'ordre du tableau de préséance et selon les déclarations individuelles reçues, la composition politique définitive est fixée comme suit :

| Ordre de préséance | Noms et prénoms des MEMBRES du CONSEIL | Listes locales    | Apparements |
|--------------------|----------------------------------------|-------------------|-------------|
| 1                  | DODRIMONT Philippe                     | Ensemble Aywaille | MR          |
| 2                  | SIMON Dominique                        | Ensemble Aywaille | MR          |
| 3                  | CARPENTIER Thierry                     | Ensemble Aywaille | MR          |
| 4                  | MOYSE Vincent                          | Les Engagés       | Les Engagés |
| 5                  | BENOIT Julie                           | Ensemble Aywaille | MR          |
| 6                  | GAVRAY Denis                           | Ensemble Aywaille | MR          |
| 7                  | TOUSSAINT Michaël                      | Ensemble Aywaille | MR          |
| 8                  | LEPONCE Mélanie                        | Les Engagés       | Les Engagés |
| 9                  | CORBESIER Jérôme                       | Ensemble Aywaille | MR          |
| 10                 | CLOSE Jean                             | AltA              | /           |
| 11                 | EVARD Marc                             | Les Engagés       | Les Engagés |
| 12                 | WOUTERS Yvan                           | Les Engagés       | Les Engagés |
| 13                 | CARPENTIER Vincent                     | Les Engagés       | Les Engagés |
| 14                 | EHLIN Xavier                           | Ensemble Aywaille | MR          |
| 15                 | DEFOSSE Laura                          | Ensemble Aywaille | MR          |
| 16                 | HAID Julien                            | Ensemble Aywaille | MR          |
| 17                 | HAVELANGE-DUCHENE Neda                 | Ensemble Aywaille | MR          |
| 18                 | BLOCK Véronique                        | Ensemble Aywaille | MR          |
| 19                 | DISTREE Mathieu                        | Les Engagés       | Les Engagés |
| 20                 | NOEL Bérengère                         | Les Engagés       | Les Engagés |
| 21                 | HENRY Renaud                           | Progrès           | PS          |
| 22                 | BECHET Julie                           | AltA              | /           |

**Article 2 :** Cette composition politique définitive est uniforme pour l'ensemble des mandats dérivés et ce, pour la durée de la législature.

**Article 3 :** La présente délibération sera transmise aux différentes institutions (Intercommunales, Asbl pluricommunales) dont la commune est membre.

**11 - Conseil de l'Action Sociale - Election de plein droit des Conseillers de l'Action sociale**

**Le Conseil communal,**

Vu les articles 10 à 12 de la loi du 08 juillet 1976, organique des CPAS, telle que modifiée et notamment par les décrets wallons des 08 décembre 2005, 26 avril 2012 et 29 mars 2018 ;

Vu l'article L1123-1 §1<sup>er</sup> du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, en ce qu'il définit les groupes politiques élus au Conseil communal lors des élections générales du 13 octobre 2024 ;

Considérant que les groupes politiques au Conseil communal se composent de la manière suivante :

- **Ensemble Aywaille (13) :** 1) Thierry CARPENTIER, 2) Philippe DODRIMONT, 3) Julie BENOIT, 4) Dominique SIMON, 5) Xavier EHLIN, 6) Michaël TOUSSAINT, 7) Jérôme CORBESIER, 8) Denis GAVRAY, 9) Laura DEFOSSE, 10) Julien HAID, 11) Charlotte SCHREIBER, 12) Neda HAVELANGE-DUCHENE, 13) Véronique BLOCK ;
- **Les Engagés (7) :** 1) Vincent MOYSE, 2) Mélanie LEPONCE, 3) Yvan WOUTERS, 4) Mathieu DISTREE, 5) Vincent CARPENTIER, 6) Marc EVARD, 7) Bérengère NOEL ;
- **AltA (2) :** 1) Jean CLOSE, 2) Julie BECHET ;
- **Progrès (1) :** 1) Renaud HENRY ;

Ce qui génère le tableau suivant :

| Groupe pol.       | Sièges CC | Sièges CAS | Calcul de base              | Sièges | Suppléments | Total |
|-------------------|-----------|------------|-----------------------------|--------|-------------|-------|
| Ensemble Aywaille | 13        | 9          | $(9 \times 13) : 23 = 5,08$ | 5      | 0           | 5     |
| Engagés           | 7         |            | $(9 \times 7) : 23 = 2,73$  | 2      | 1           | 3     |
| AltA              | 2         |            | $(9 \times 2) : 23 = 0,78$  | 0      | 1           | 1     |
| Progrès           | 1         |            | $(9 \times 1) : 23 = 0,39$  | 0      | 0           | 0     |

En conséquence, les groupes politiques ont droit, par le fait même du texte légal, au nombre de sièges suivants au conseil de l'action sociale :

Groupe Ensemble Aywaille : 5 sièges  
Groupe Les Engagés : 3 sièges  
Groupe AltA : 1 siège  
Groupe Progrès : 0 siège

Vu l'acte de présentation déposé par le groupe Ensemble Aywaille, en date du 18 novembre 2024, comprenant les 5 noms suivants : THEATE Françoise, RESTEIGNE Stéphanie, OOMS Robert, CARPENTIER Pascal, LAHNACH-MATHY Soufia ;

Considérant que cet acte a été déclaré recevable ;

Vu l'acte de présentation déposé par le groupe Les Engagés, en date du 18 novembre 2024, comprenant les 3 noms suivants : BODSON Roseline, MATAGNE Maude, POTATIVO Pasquale ;

Considérant que cet acte a été déclaré recevable ;

Vu l'acte de présentation déposé par le groupe AltA, en date du 18 novembre 2018, comprenant le nom suivant : GHALI Mohamed ;

Considérant que cet acte a été déclaré recevable ;

#### **PROCEDE :**

A l'élection de plein droit des Conseillers de l'action sociale en fonction des actes de présentation.

En conséquence, sont élus de plein droit les Conseillers de l'action sociale suivant :

- Pour le groupe Ensemble Aywaille : THEATE Françoise, RESTEIGNE Stéphanie, OOMS Robert, CARPENTIER Pascal, LAHNACH-MATHY Soufia ;
- Pour le groupe Les Engagés : BODSON Roseline, MATAGNE Maude, POTATIVO Pasquale ;
- Pour le groupe AltA : GHALI Mohamed.

Le Bourgmestre - président proclame immédiatement le résultat de l'élection.

Une copie de la présente délibération sera envoyée au CPAS d'Aywaille.

Le dossier de l'élection des membres du Conseil de l'action sociale, conformément à l'article L3122-2, 8° du CDLD et à la circulaire organique du Ministre DESQUESNES du 10 octobre 2024 doit être transmise au Gouvernement wallon en tutelle générale obligatoirement transmissible.

La présente délibération est également susceptible d'un recours au Conseil d'État dans les 15 jours de la notification de la présente délibération aux groupes politiques ayant déposé les listes.

## 12 Conseil de police locale - Election de 4 Conseillers au Conseil de police

### **Le Conseil communal,**

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un Service de police intégré, structuré à deux niveaux (LPI), en particulier l'article 18 qui prévoit que l'élection des membres du Conseil de police a lieu au cours de la séance publique lors de laquelle le Conseil communal est installé (le 02 décembre 2024 en Wallonie) ou au plus tard dans les 10 jours qui suivent cette date ;

Considérant que le Conseil de police de la zone pluricommunale SECOVA (Aywaille, Chaudfontaine, Esneux, Trooz et Sprimont) est composé de dix-neuf (19) membres élus, conformément à l'article 12 alinéa 1er de la loi du 07 décembre 1998 (LPI) ;

Vu la délibération du Conseil de police de la zone, en date du 21 octobre 2024, conformément à l'alinéa 4 de la loi (LPI), fixant le nombre de membres que compte chaque Conseil communal au sein du Conseil de police ;

Considérant en conséquence que le Conseil communal doit procéder à l'élection de quatre **(4)** Conseillers communaux au sein du Conseil de police ;

Considérant que chacun des 23 Conseillers communaux **dispose de 3 voix**, conformément à l'article 16 de la LPI ;

Vu les actes de présentation reçus au nombre de **3** introduits conformément aux articles 2, 4 et 5 de l'arrêté royal du 20 décembre 2000, relatif à l'élection des membres du Conseil de police dans chaque Conseil communal ;

Considérant que, respectivement, ces actes présentent les candidats mentionnés ci-après et qu'ils sont signés par les Conseillers communaux suivants :

➤ 1<sup>er</sup> acte présenté par le groupe « **Ensemble Aywaille** »

| Candidats membres effectifs | Candidats membres suppléants                      |
|-----------------------------|---------------------------------------------------|
| DEFOSSE Laura               | 1)SCHREIBER Charlotte<br>2)HAVELANGE-DUCHENE Nédà |
| GAVRAY Denis                |                                                   |
| HAID Julien                 |                                                   |

Acte signé par le Conseiller élu Thierry CARPENTIER au nom du groupe « Ensemble Aywaille ».

➤ 2<sup>ème</sup> acte présenté par le groupe « **Les Engagés** »

| Candidats membres effectifs | Candidats membres suppléants |
|-----------------------------|------------------------------|
| LEPONCE Mélanie             | /                            |
| NOEL Bérengère              | /                            |
| EVARD Marc                  | /                            |
| CARPENTIER Vincent          | /                            |

Acte signé par le Conseiller élu Vincent MOYSE au nom du groupe « Les Engagés ».

➤ 3<sup>ème</sup> acte présenté par le groupe « **AltA** »

| Candidat membre effectif | Candidat membre suppléant |
|--------------------------|---------------------------|
| CLOSE Jean               | BECHET Julie              |

Acte signé par le conseiller élu Jean CLOSE au nom du groupe « AltA ».

Vu la liste des candidats établie par le Bourgmestre, conformément à l'article 7 de l'Arrêté royal précité, sur base desdits actes de présentation et libellée comme suit :

| <b>Nom et Prénom</b><br>A. Candidat effectif<br>B. Candidat(s) suppléant(s) | Date de naissance | Profession                 | Résidence principale                       |
|-----------------------------------------------------------------------------|-------------------|----------------------------|--------------------------------------------|
| <b>CARPENTIER Vincent</b>                                                   | 17/06/1987        | Educateur                  | Playe 1A<br>4920 Aywaille                  |
| <b>A. CLOSE Jean</b>                                                        | 10/07/1967        | Administrateur de sociétés | Av. François Cornesse 47<br>4920 Aywaille  |
| B. 1) BECHET Julie                                                          | 23/09/19765       | Educatrice spécialisée     | Allée des Bouvreuils 10<br>4920 Aywaille   |
| <b>A. DEFOSSE Laura</b>                                                     | 03/04/1990        | Kinésithérapeute           | Rue des Chevrefeuilles 14<br>4920 Aywaille |
| B. 1) SCHREIBER Charlotte                                                   | 17/03/1992        | Enseignante                | Rue de la Brassine 18<br>4920 Aywaille     |
| 2) HAVELANGE-DUCHENE Néda                                                   | 10/07/1974        | Coiffeuse                  | Dieupart 35<br>4920 Aywaille               |
| <b>A. EVARD Marc</b>                                                        | 26/01/1960        | Comptable                  | Rue de la Heid 14<br>4920 Aywaille         |
| <b>A. GAVRAY Denis</b>                                                      | 01/03/1986        | Régisseur de spectacle     | Rue Saint-Roch 12<br>4920 Aywaille         |
| <b>A. HAID Julien</b>                                                       | 06/06/1997        | Enseignant                 | Sur les Haies 16<br>4920 Aywaille          |
| <b>A. LEPONCE Mélanie</b>                                                   | 23/04/1985        | Attachée parlementaire     | Hameau de Kin 13<br>4920 Aywaille          |
| <b>A. NOEL Bérengère</b>                                                    | 30/04/1980        | Assistante administrative  | Rue des Prunelliers 10<br>4920 Aywaille    |

Etablit que Renaud HENRY et Julie BENOIT, Conseillers communaux les deux moins âgés non candidats, assistent le Bourgmestre lors des opérations du scrutin et du recensement des voix, conformément à l'article 10 de l'Arrêté royal du 20 décembre 2000 ;

**PROCÈDE** en séance publique et au scrutin secret à l'élection des membres effectifs et de leurs suppléants du Conseil de police ;

22 Conseillers prennent part au scrutin et reçoivent chacun 3 bulletins de vote ;  
66 bulletins de vote sont remis au Bourgmestre et à ses assesseurs ;

Le recensement des voix donne le résultat suivant :

bulletins non valables : 6  
bulletin blanc : 0  
bulletins valables : 60

Les suffrages exprimés sur les bulletins de vote valables se répartissent comme suit :

| Nom et prénom des candidats-membres effectifs | Nombre de voix obtenues |
|-----------------------------------------------|-------------------------|
| CARPENTIER Vincent                            | 0                       |
| CLOSE Jean                                    | 0                       |
| DEFOSSE Laura                                 | 12                      |
| EVARD Marc                                    | 10                      |
| GAVRAY Denis                                  | 12                      |
| HAID Julien                                   | 12                      |
| LEPONCE Mélanie                               | 14                      |
| NOEL Bérengère                                | 0                       |
| Nombre Total de Votes :                       | 60                      |

Constate que les suffrages ont été exprimés au nom de candidats membres effectifs selon les règles ;

Constate que les 4 candidats-membres effectifs, qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages, sont élus.

Par conséquent, le Bourgmestre constate que :

|                                        |                                                                                                                                                                                                             |
|----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Sont élus membres du Conseil de police | Les Candidats, présentés à titre de suppléants pour chaque membre effectif élu, mentionné ci-contre, sont de plein droit et dans l'ordre de l'acte de présentation suppléants de ces membres effectifs élus |
| DEFOSSE Laura                          | HAVELANGE-DUCHENE Neda                                                                                                                                                                                      |
| GAVRAY Denis                           |                                                                                                                                                                                                             |
| HAID Julien                            |                                                                                                                                                                                                             |
| LEPONCE Mélanie                        |                                                                                                                                                                                                             |

Constate que la condition d'éligibilité est remplie par :

- les 4 candidats-membres effectifs élus.
- 1 candidat de plein droit suppléant.

Constate qu'aucun membre effectif ne se trouve dans un cas d'incompatibilité précisés à l'article 15 de la loi du 7 décembre 1998 (LPI).

Constate que le présent procès-verbal sera envoyé en deux expéditions au Collège provincial, conformément à l'article 18bis de la loi du 07 décembre 1998, à l'article 15 de l'Arrêté royal du 20 décembre 2000 relatif à l'élection des membres du Conseil de police dans chaque Conseil communal, en y joignant les bulletins de vote et tous les documents probants.

Le procès-verbal sera envoyé à la zone de police.

### **13 - Agisca Centre sportif local intégré Asbl - Election des membres associés de l'Agisca**

**Le Conseil communal,**

Vu l'article L1234-2 du Code de la démocratie Locale et de la décentralisation ;

Vu l'article 6 des statuts de l'Asbl AGISCA Centre Sportif Local Intégré : « L'association est composée d'un nombre de membres effectifs domiciliés à Aywaille, désignés par le Conseil communal d'Aywaille, obligatoirement égal au nombre de membres du Conseil communal d'Aywaille et respectant la composition politique de celui-ci. Est réputé démissionnaire de plein droit, l'associé qui perd la qualité par laquelle il est devenu membre. Ils sont élus pour six ans » ;

Attendu que suite aux résultats des élections communales du 13 octobre 2024, les Membres effectifs désignés par le Conseil communal du 03 décembre 2018 ont perdu leur qualité de Membre de l'AGISCA dès l'installation du nouveau Conseil communal ce 02 décembre 2024 ;

*Vu la nouvelle configuration politique au sein du Conseil communal, la représentation politique au sein de l'Asbl AGISCA CSLI doit se faire comme suit : 13 membres issus du groupe Ensemble Aywaille, 7 membres issus du groupe Les Engagés, 2 membres issus du groupe AltA et 1 membre issu du groupe Progrès ;*

*Vu les candidatures reçues des groupes Ensemble Aywaille, Les Engagés, AltA et Progrès présentant respectivement :*

*Pour le groupe Ensemble Aywaille, 13 candidats :*

1. Mme Salomé ARNOULD, Place Thiry 12 à 4920 Aywaille
2. Mme Laura DEFOSSE, rue des Chèvrefeuilles 14 à 4920 Aywaille
3. Mme Virginie DEPREAY, Deigné 1 à 4920 Aywaille
4. Mme Fabienne DESSY, rue Han sur Lèche 3 à 4920 Aywaille
5. Mme Nêda HAVELANGE-DUCHENE, Dieupart 35 à 4920 Aywaille
6. Mme France LEMAIRE, rue de Lorcé 15 à 4920 Aywaille
7. Mme Marylène RENARD, rue de Louveigné 88 à 4920 Aywaille
8. M. Daniel RIXHON, Chemin de Grimonster 31 à 4920 Aywaille
9. M. Olivier SUYS, rue des Bruyères 6 à 4920 Aywaille
10. M. Michaël TOUSSAINT, rue des Genêts 11 à 4920 Aywaille
11. M. Fabrice VANDENBEMPT, rue En Leva 7 à 4920 Aywaille
12. M. Philippe VERDIN, Chemin de Grimonster 4 à 4920 Aywaille
13. M. Julien HAID, rue Sur les Haies 16 à 4920 Aywaille

*Pour le groupe les Engagés, 7 candidats :*

1. Mme Aurélie BANNEUX, Hameau de Kin 19 à 4920 Aywaille
2. M. Marc BLAVIER, rue des Bruyères 2 à 4920 Aywaille
3. M. Cédric GAUTHIER, Hameau de Stoqueu 37 à 4920 Aywaille
4. Mme Fabienne GRIGNET, rue de Louveigné 10 bte 2 à 4920 Aywaille
5. M. Xavier GOFFINET, rue de la Reffe 23/B-02 à 4920 Aywaille
6. M. Julien LOUIS, Paradis 68 à 4920 Aywaille
7. M. Robin MICHAUX, Square Philippe Gilbert 19/0009 à 4920 Aywaille

*Pour le groupe AltA, 2 candidats :*

1. M. Eric WAUTRICHE, Chemin de la Fosse 16 à 4920 Aywaille
2. M. Stéphane RADERMECKER, Sur les Haies 9 à 4920 Aywaille

*Pour le groupe Progrès, 1 candidat :*

1. M. Thierry HODY, rue de Trois-Ponts 73 à 4920 Aywaille

**DESIGNE, à l'unanimité :**

*Les membres associés effectifs de l'Asbl AGISCA Centre Sportif Local Intégré dont les noms suivent, selon la proposition faite par les groupes politiques représentés au Conseil Communal à savoir :*

*Pour le groupe Ensemble Aywaille, 13 candidats :*

14. Mme Salomé ARNOULD, Place Thiry 12 à 4920 Aywaille
15. Mme Laura DEFOSSE, rue des Chèvrefeuilles 14 à 4920 Aywaille
16. Mme Virginie DEPREAY, Deigné 1 à 4920 Aywaille
17. Mme Fabienne DESSY, rue Han sur Lèche 3 à 4920 Aywaille
18. Mme Nêda HAVELANGE-DUCHENE, Dieupart 35 à 4920 Aywaille
19. Mme France LEMAIRE, rue de Lorcé 15 à 4920 Aywaille
20. Mme Marylène RENARD, rue de Louveigné 88 à 4920 Aywaille
21. M. Daniel RIXHON, Chemin de Grimonster 31 à 4920 Aywaille
22. M. Olivier SUYS, rue des Bruyères 6 à 4920 Aywaille
23. M. Michaël TOUSSAINT, rue des Genêts 11 à 4920 Aywaille
24. M. Fabrice VANDENBEMPT, rue En Leva 7 à 4920 Aywaille
25. M. Philippe VERDIN, Chemin de Grimonster 4 à 4920 Aywaille
26. M. Julien HAID, rue Sur les Haies 16 à 4920 Aywaille

Pour le groupe les Engagés, 7 candidats :

8. Mme Aurélie BANNEUX, Hameau de Kin 19 à 4920 Aywaille
9. M. Marc BLAVIER, rue des Bruyères 2 à 4920 Aywaille
10. M. Cédric GAUTHIER, Hameau de Stoqueu 37 à 4920 Aywaille
11. Mme Fabienne GRIGNET, rue de Louveigné 10 bte 2 à 4920 Aywaille
12. M. Xavier GOFFINET, rue de la Reffe 23/B-02 à 4920 Aywaille
13. M. Julien LOUIS, Paradis 68 à 4920 Aywaille
14. M. Robin MICHAUX, Square Philippe Gilbert 19/0009 à 4920 Aywaille

Pour le groupe AltA, 2 candidats :

3. M. Eric WAUTRICHE, Chemin de la Fosse 16 à 4920 Aywaille
4. M. Stéphane RADERMECKER, Sur les Haies 9 à 4920 Aywaille

Pour le groupe Progrès, 1 candidat :

2. M. Thierry HODY, rue de Trois-Ponts 73 à 4920 Aywaille

La séance est levée à 20h45.

**PAR LE COLLEGE**

La Directrice générale,

HENROTTIN Natalie

Le Bourgmestre,

CARPENTIER Thierry